RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SASU 3NOV INFINITE GROUP

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 5 000 €

Siège social : 2, rue de Paris – 94340 JOINVILLE-LE-PONT

RCS CRETEIL n° 920 982 550

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Réuni le : 18 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 août à Joinville-Le-Pont, M. LOUMOUAMOU KEKOLO Cleme Renaud, associé unique de la société 3NOV INFINITE GROUP, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 920 982 550, s'est réuni au siège social.

Constatation des pertes

L'associé unique constate, au vu des comptes clos le 31 décembre 2024, une perte comptable de 2 340 euros, réduisant ainsi les capitaux propres à 2 660 euros.

Il est rappelé que les dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce (applicable aux SAS) imposent, lorsque les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social, de statuer sur la continuation de la société.

En l'espèce, les capitaux propres (2 660 €) demeurent supérieurs à la moitié du capital social (2 500 €), de sorte que la société n'est pas soumise à l'obligation de régularisation.

Décision

Après en avoir délibéré, l'associé unique décide de poursuivre l'activité de la société malgré la perte constatée.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Président à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à [redacted] le 18 août 2025

L'Associé unique,

M. LOUMOUAMOU KEKOLO Cleme Renaud

[redacted]

Certifié conforme